



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail,
et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine**

**Arrêté modificatif n° 4 de l'arrêté R75-2020-08-18-002
relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

- VU le code du travail, notamment ses articles L. 1453-4, L. 1453-7, L. 1453-8, R. 1453-2 ; D. 1453-2-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment son article 258 ;
- VU la décision du conseil constitutionnel n° 2021-928 QPC du 14 septembre 2021 ;
- VU les propositions formulées par les organisations représentatives syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs ;
- VU la liste établie par les services de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS);
- VU l'arrêté R75-2020-08-18-002 de la Préfète de Région, relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine, signé le 18 août 2020 ;
- VU l'arrêté R75-2020-11-20-002 de la Préfète de Région, relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine, signé le 20 novembre 2020 ;
- VU l'arrêté R75-2021-03-22-00002 de la Préfète de Région, relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine, signé le 22 mars 2021 ;
- VU l'arrêté R75-2021-11-25-00008 de la Préfète de Région, relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine, signé le 25 novembre 2021 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de M. le Directeur régional de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS);

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté R75-2020-08-18-002 du 18 août 2020 relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié comme suit :

AJOUTS :

Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés

- Au titre de FO

UD FO de la Creuse – 542, Maison des Associations et des Syndicats – Immeuble de Braconne - 23000 GUERET tél : 05 55 52 06 28

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
LANG	Wilfried	Peintre industriel	Creuse
JAMET	Francis	Retraité	Creuse

Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations professionnelles d'employeurs

RETRAIT :

Au titre de la FNSEA GIRONDE – 17 Cours Xavier ARNOZAN 33082 BORDEAUX CEDEX –

Tél. : 05 56 00 73 67

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
FONSECA	Louise	Conseillère juridique	Gironde

AJOUT :

Au titre de la FNSEA GIRONDE – 17 Cours Xavier ARNOZAN 33082 BORDEAUX CEDEX –

Tél. : 05 56 00 73 67

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
PALVADEAU	Théo	Conseiller juridique	Gironde

RETRAIT :

Au titre de la la C.G.T. – 44 Cours Aristide Briand - CS 61 653 - 33 075 BORDEAUX CEDEX–

Tél. : 05 57 22 74 80

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
BASSOULET	Sandrine	Conseillère juridique	Charente

ARTICLE 3 :

La présente liste sera communiquée aux organisations syndicales et professionnelles, tenue à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités, dans les Directions Départementales, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la DREETS, dans chaque conseil de prud'hommes et dans les cours d'appel de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle est consultable sur le site internet : www.nouvelle-aquitaine.dreets@gouv.fr

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et le Directeur régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 NOV. 2022

Pour la Préfète de Région,
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales,



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE